



Programme d'actions 2016-2017 entre :
pS-Eau / Région Auvergne Rhône-Alpes

**Projets d'accès à l'eau potable, à l'hygiène
et à l'assainissement dans les pays en développement**

**Quelles synergies et complémentarités
entre acteurs économiques et acteurs
de la solidarité internationale
en Région Auvergne Rhône-Alpes**

Rapport d'étude

Avec le soutien de



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

Dans quel contexte s'inscrit cette étude ?

Le rôle du secteur privé dans la mise en œuvre et le financement des actions de coopération au développement est de plus en plus promu par les acteurs de la coopération internationale, notamment les décideurs politiques et les organisations institutionnelles, et ce à toutes les échelles (internationale, européenne et nationale).

Ce rôle de plus en plus prégnant et souhaité du secteur privé a été rappelé lors du dernier Forum sur le suivi du financement du développement qui s'est tenu à Addis Abeba en avril 2018, dont le Programme d'Action adopté en juillet 2015 sert de cadre mondial pour le financement de l'Agenda 2030, feuille de route de la Communauté internationale pour la réalisation des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD). « *Les financements mixtes peuvent maximiser l'impact de l'aide publique au développement (APD)* », c'est-à-dire une combinaison de flux financiers d'ordre public et privé, en recourant aux partenariats du même nom (public-privé).

Cette idée de l'intégration des partenariats public-privé dans les actions de coopération coïncide avec un autre principe promu avec la Déclaration de Paris en 2005 sur l'efficacité de l'aide en matière d'APD. Cette exigence d'efficacité est légitime puisque la question que se pose nécessairement tout partenaire au développement se résume à : les sommes et ressources investies contribuent-elles significativement au développement local et durable (en l'occurrence, il est question ici des services d'eau potable et d'assainissement) ? L'autre question légitime qui se pose est de savoir si effectivement les partenariats publics-privés, censés réduire la pression sur les budgets nationaux et le rôle du secteur public, contribuent réellement à cette efficacité de l'aide qui est recherchée.

La France n'échappe pas à ce mouvement de fond, dans un climat exacerbé de tension sur les finances publiques et de contrainte budgétaire des collectivités. En outre, comme les évaluations d'impact de la coopération décentralisée dans les territoires du Nord restent rares et peu valorisées, la légitimité et l'intérêt de l'action extérieure des collectivités sont de plus en plus interrogés, voire remis en cause. Les pays bénéficiaires de l'APD ne sont pas en reste, car leur priorité se concentre sur le développement économique de leurs territoires et l'emploi.

Premier jalon de cette nouvelle approche : le rapport Laignel

En 2013, le Ministère des Affaires Étrangères missionne le député André Laignel afin que ce dernier réalise un état des lieux de la coopération décentralisée. Une des propositions phare du rapport Laignel, rédigé suite à cette enquête, demande la création d'un « *comité économique de la Commission Nationale de la Coopération Décentralisée (CNCD) largement ouvert aux partenaires économiques et sociaux, aux administrations menant des actions internationales, au*



monde de l'entreprise ainsi qu'à des experts¹». L'objectif est donc affirmé par le gouvernement de voir les collectivités promouvoir le développement durable dans les pays en développement via des actions à teneur économique.

Deuxième jalon de cette nouvelle approche : la Loi Canfin

Après la publication du rapport Laignel, la loi Canfin ou loi n°2014-773 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale fut adoptée en juillet 2014. Cette loi, qui a pour vocation de légiférer l'ensemble des acteurs de la coopération, réitère l'importance de la dimension économique dans les projets de développement. Elle reconnaît en effet : « *Le rôle et la complémentarité de l'ensemble des acteurs impliqués dans la politique de développement et de solidarité internationale, notamment les collectivités territoriales, les organisations de la société civile et les entreprises. [...] Les entreprises participent à la politique de développement et de solidarité internationale à la fois par leur implantation dans les pays partenaires et par les actions spécifiques qu'elles mettent en place pour contribuer au développement de ces pays, notamment celles présentes dans des secteurs prioritaires d'intervention comme la santé, l'agriculture, le développement des territoires, l'environnement et l'énergie ou l'eau et l'assainissement²*».

Le nouvel exécutif élu en 2016 à la tête de la Région Auvergne Rhône-Alpes s'inscrit et souscrit pleinement à ces nouvelles orientations, promues tant au niveau international que national. La stratégie de la Région pour ce mandat de cinq ans trouve sa traduction dans le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation. Cette politique internationale sous-tend la recherche d'impacts en termes de développement économique et social, tant dans ses régions partenaires qu'en région Auvergne Rhône-Alpes. Avec cette question en filigrane : quelle méthode employer pour promouvoir des actions de coopération porteuses de développement des PME et des savoir-faire de la Région à l'international ?

Ces nouveaux enjeux amènent à repenser le rôle de chacun dans le paysage de la coopération internationale et à s'inscrire dans une tendance globale réaffirmée depuis plus d'une décennie : le partenariat multi acteurs et public-privé (acteurs publics, entreprises, société civile, recherche, etc.) dans les projets de coopération.

Pour autant, si le principe est clairement énoncé, les réponses à y apporter restent encore largement à inventer.

A son modeste niveau, le pS-Eau a profité des nouvelles orientations de la Région Auvergne Rhône-Alpes en matière de politique internationale pour se saisir du sujet, en réalisant une étude à un niveau régional, cofinancée par la Région, pour mieux appréhender les collaborations éventuelles entre acteurs économiques et acteurs de la solidarité internationale dans des projets d'accès à l'eau et à l'assainissement dans les pays en développement.

¹Rapport sur l'action extérieure des collectivités territoriales françaises : Nouvelles approches, nouvelles ambitions, Ministère des Affaires Etrangères, janvier 2013, dit Rapport Laignel

²Loi n°2014-773 d'orientation et programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale, article 4



Quels sont les objectifs assignés à cette étude ?

- Identifier des acteurs économiques de la région Auvergne Rhône Alpes (AURA) dans les domaines de l'eau et de l'assainissement ;
- Faire un état des lieux des collaborations présentes dans la région AURA entre acteurs économiques et acteurs de la solidarité internationale ;
- Comprendre les motivations et les freins d'un rapprochement entre acteurs de la solidarité internationale et acteurs économiques de la région AURA.

2. METHODOLOGIE DE L'ETUDE ET DEFINITIONS

Méthodologie d'enquête et de collecte des données

La conduite de cette étude a nécessité un cheminement méthodologique reposant sur plusieurs étapes :

- Une étape de compréhension du contexte dans lequel s'inscrit l'étude et de définition des principaux termes clés de l'étude pour en faciliter le cadrage. Ce travail documentaire a été ponctué par des rencontres avec des acteurs ressources familiarisés avec la thématique de l'étude : Région AURA, Resacoop, Arricod... ;
- Une étape d'identification d'entreprises implantées en région AURA et travaillant à l'international dans les domaines de l'eau et l'assainissement. Le pS-Eau étant peu en relation directe avec cette catégorie d'acteurs, il nous a fallu impliquer des facilitateurs pour approcher ce nouveau public : Région AURA, CCI, ADEA... Un travail plutôt fastidieux de consultation des annuaires d'entreprises en ligne a aussi été mené en complémentarité ;
- Une étape de consultation/enquête auprès des acteurs économiques et des acteurs de la solidarité internationale du territoire de la Région. Pour ce faire, deux questionnaires ont été conçus dans le but de mieux comprendre les intérêts, les motivations et les difficultés de ces deux catégories d'acteurs à collaborer ensemble. L'un de ces questionnaires ciblait les acteurs de la solidarité internationale, l'autre les acteurs économiques. Plusieurs entretiens complémentaires, par téléphone ou en présentiel, ont pu également être menés ;
- Une étape d'analyse de ces entretiens et de ces questionnaires pour mieux caractériser les synergies possibles entre acteurs économiques et acteurs de la solidarité internationale en vue d'élaborer des projets conjoints de coopération dans les domaines de l'eau et de l'assainissement. Ce travail analytique a permis de recenser un certain nombre de projets impliquant déjà ces deux catégories d'acteurs ;
- Une étape de rédaction du présent rapport d'étude qui en synthétise les principaux enseignements ;



- L'organisation à Lyon d'une restitution des travaux et résultats de cette étude en présence d'acteurs économiques et d'acteurs de la solidarité internationale.

Quelles ont été les difficultés rencontrées pour mener à bien cette étude ?

- Une grande étanchéité et une méconnaissance réciproque entre deux « mondes », celui de la Solidarité internationale et celui des entreprises. Ce qui n'a pas facilité la collecte des données et les prises de contact : identification laborieuse des acteurs économiques, taux de réponses très restreint suite à l'envoi de questionnaires, vocabulaire (jargon) propre à chaque acteur, ce qui ne participe pas d'une vision partagée des enjeux, etc... ;
- Un temps relativement court (stage de 5 mois) pour conduire l'étude de manière satisfaisante dans toutes ses dimensions (la collecte des données ayant absorbé la majeure partie du temps, au détriment de leur exploitation) ;
- Un sujet qui suscite un réel intérêt, mais paradoxalement pour lequel il ne se dégage finalement que peu de réflexions structurées et approfondies.

Au vu des difficultés éprouvées, nous avons procédé à un recadrage de l'étude car, au final, nous ne disposions que de peu de temps et de « matière brute » à analyser vu le faible taux de réponse et de retour des acteurs économiques.

Qui sont les acteurs économiques et de solidarité internationale dont on parle ?

Le vocable « acteur économique » renvoie ici aux Très Petites Entreprises (TPE), aux Petites et Moyennes Entreprises (PME), aux start-up, aux pôles de compétitivité (de type Tenerrdis et Axelera), aux réseaux d'entreprise (de type CCI et ADEA), aux bureaux d'études et aux fondations d'entreprises. Les grands groupes français spécialistes du secteur eau et assainissement ne sont pas concernés.

Le vocable « acteur de solidarité internationale » renvoie lui aux associations de solidarité internationale, aux ONG, aux comités de jumelage et aux collectivités territoriales.

Typologie des collaborations possibles entre acteurs économiques et acteurs de solidarité internationale

Il est possible d'établir quatre formes de collaborations possibles, qui renvoient à la nature et au contenu même des partenariats noués entre ces acteurs.

Cette typologie a été synthétisée, pour plus de lisibilité, sous forme de graphique par le Rameau³.

³ Voir le Guide « Partenariats Stratégiques ONG-Entreprises » - Observatoire sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises (ORSE) et le Rameau - novembre 2012



A. Mécénat

« Le mécénat se définit comme le don en numéraire, en nature ou en compétences, d'une entreprise ou d'un particulier à une action relevant de l'intérêt général sans attente de contrepartie directe ou indirecte. Il est encouragé et encadré par un dispositif fiscal qui permet aux entreprises et aux particuliers de déduire de leurs impôts respectivement 60% et 66% de leurs dépenses de mécénat⁴ [...] »

- a. Le **Mécénat financier**. Cette forme de mécénat est la plus couramment pratiquée par les entreprises et peut consister en un seul et unique versement afin de permettre au porteur de projet de financer un investissement indispensable à l'opération. Le versement peut également être échelonné dans le temps, ce qui est le cas dans le cadre de partenariats pluriannuels ;
- b. Le **Mécénat de compétences**. Depuis le début des années 2000, on constate l'émergence du mécénat de compétences. Ce phénomène permet au mécène de dépasser le statut traditionnellement passif et d'acquérir une posture active en contribuant à la mobilisation de ses salariés ;
- c. Le **Mécénat en nature**. Le mécénat en nature comprend l'ensemble des formes de mécénat qui ne se réalisent pas par un apport financier. Il peut consister en un don d'un bien mobilier, immobilier, d'une immobilisation, de marchandises en stock, en l'exécution gratuite de prestations de services ou en la mise à disposition gratuite de moyens matériels, personnels ou techniques, etc.

⁴ Association pour le Développement du Mécénat Industriel et Commercial (ADMICAL)

B. Innovation sociétale

L'innovation sociétale met l'accent sur la capacité des organisations de solidarité internationale à inventer de nouvelles solutions pour répondre à des besoins encore non pourvus par les pouvoirs publics ou par les entreprises. L'entreprise joue ici un rôle dans la production et l'industrialisation des solutions. Cette pratique désigne de la sorte une synergie entre les deux acteurs afin de co-construire des produits et services répondant aux besoins sociétaux à grande échelle.

C. Coopération économique

« La coopération économique ne se confond pas avec les actions d'internationalisation des entreprises ou de marketing territorial (l'international comme levier de l'attractivité et de promotion du territoire), ni encore avec la coopération au développement : il s'agit d'actions inscrites dans le cadre de partenariats durables entre territoires, généralement institutionnalisés, ayant pour objectif spécifique de contribuer au développement économique de chacun des territoires, mobilisant les acteurs du développement économique de ces mêmes territoires⁵ ».

La coopération économique ne peut s'appliquer qu'à certains pays et territoires (pays à revenus intermédiaires, pays membres de l'UE) et exclut de fait les pays les moins avancés et les pays à faible revenus selon la liste des pays bénéficiaires de l'APD établie par le Comité d'Aide au Développement de l'OCDE (et qui constituent de fait la majorité des pays bénéficiaires des actions de coopération décentralisée pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement portées par les acteurs français).

D. Pratiques responsables

La catégorie des pratiques responsables est fondée sur le savoir-faire des associations, sur différents sujets qui impactent l'entreprise. Elle consiste pour l'association à contribuer à l'amélioration des pratiques de l'entreprise et à l'aider dans sa conduite du changement relative à sa démarche RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises). Ce type de relation permet à l'entreprise de bénéficier des compétences de l'association dans son domaine d'activité. Cette relation peut se traduire concrètement par une évolution des processus et/ou par une politique d'achat responsable.

La Responsabilité Sociétale des Entreprises s'entend ainsi comme la contribution des entreprises aux enjeux du développement durable, et leur responsabilité vis-à-vis des impacts sociaux et environnementaux de leurs activités.

« Par exemple, sans s'inscrire pleinement dans une approche RSE, certaines entreprises peuvent être attentives à promouvoir une approche responsable en :

⁵ Association des professionnels de l'action européenne et internationale des collectivités territoriales (ARRICOD)



- Menant une politique d'achat responsable ;
- Créant de l'emploi sur place en travaillant en partenariat avec une entreprise locale, ou via la création d'une filiale ;
- Créant de la valeur ajoutée sur place : implantations locales d'unités pour l'installation, la maintenance, l'assemblage, la coproduction ;
- Renforçant les compétences⁶ »

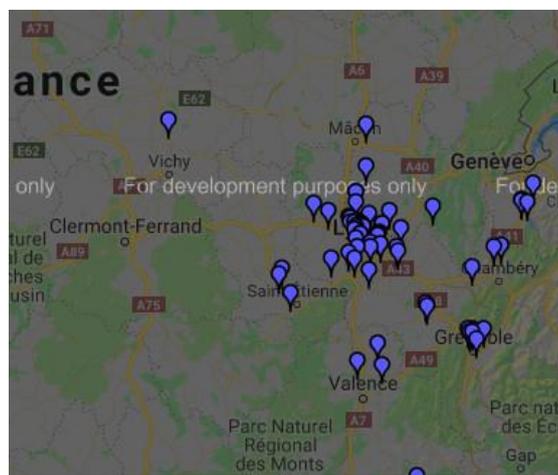
3. RESULTATS ET ENSEIGNEMENTS ISSUS DE L'ETUDE

Identification et recensement d'acteurs économiques de la région Auvergne Rhône Alpes (AURA) présents à l'international dans les domaines de l'eau et de l'assainissement

Comme déjà précisé, ce travail d'identification des acteurs économiques a été très laborieux et chronophage, ce qui en a limité la portée.

Néanmoins, au terme de ce travail fastidieux, le pS-Eau a pu recenser 67 entreprises, réseaux d'entreprises et bureaux d'études en ingénierie implantés sur le territoire d'Auvergne Rhône-Alpes et actifs dans les domaines de l'eau et de l'assainissement à l'international.

Ces acteurs économiques sont référencés sur la base de données du pS-Eau, accessible via son site Internet, sous forme de listing et sous forme [cartographique](#).



En annexe (fichier joint à part), il est possible de consulter 12 fiches descriptives d'entreprises et de réseaux d'entreprises, en fonction des données et informations que nous avons pu collecter grâce à la conduite d'entretiens.

Identification des collaborations et partenariats existants dans la région AURA entre acteurs économiques et acteurs de la solidarité internationale

Grace aux questionnaires d'enquête envoyés et aux entretiens plus ciblés conduits avec des acteurs de la solidarité internationale ou avec des acteurs économiques, nous avons pu identifier des projets de coopération décentralisée associant ces deux familles d'acteurs sur le territoire de la Région :

- 13 projets recensés pour lesquels des collaborations entre acteurs économiques et acteurs de la solidarité internationale existent.
- Ces collaborations se caractérisent majoritairement par du mécénat financier, du mécénat de matériel et du mécénat de compétences.

⁶ Afrique francophone subsaharienne : pour une nouvelle forme de coopération – CESER Auvergne Rhône-Alpes – Mars 2017



Un tableau synthétique qui renseigne les informations clés à connaître sur ces 13 projets identifiés et documentés est consultable en annexe (fichier joint à part).

Comprendre les motivations et les freins d'un rapprochement entre acteurs de la solidarité internationale et acteurs économiques de la région AURA

Un premier questionnaire a été élaboré afin d'évaluer l'intérêt, la volonté et la perception des entreprises et autres acteurs économiques pour un éventuel engagement dans des actions en faveur de l'accès à l'eau et à l'assainissement dans des pays en développement et à un partenariat avec des acteurs associatifs et/ou des collectivités territoriales françaises.

Sur plus de 80 questionnaires envoyés, seules 7 entreprises ont répondu. Des échanges plus approfondis avec ces dernières ont pu avoir lieu par la suite, mais le faible taux de réponse n'a cependant pas permis pas d'avoir un résultat suffisamment représentatif de cette « famille » d'acteurs.

On peut néanmoins retenir que de façon unanime, les entreprises sont favorables à collaborer avec des ONG et des collectivités, mais elles n'en ont pas toujours les capacités financières. Les entreprises évoquent aussi des contraintes « temporelles » : elles ne peuvent pas investir trop de temps pour une rentabilité aléatoire. L'espace-temps n'est en effet pas appréhendé sous le même angle ; un projet de solidarité internationale peut durer plusieurs mois, voire plusieurs années.

Parallèlement, il nous a semblé important de recueillir également le point de vue des acteurs de solidarité internationale sur une collaboration potentielle avec des acteurs économiques dans un projet de coopération. En effet, l'implication du secteur privé dans des actions de solidarité fait souvent l'objet de réticences et de préjugés, basés sur le sentiment que leurs objectifs diffèrent, voire s'opposent.

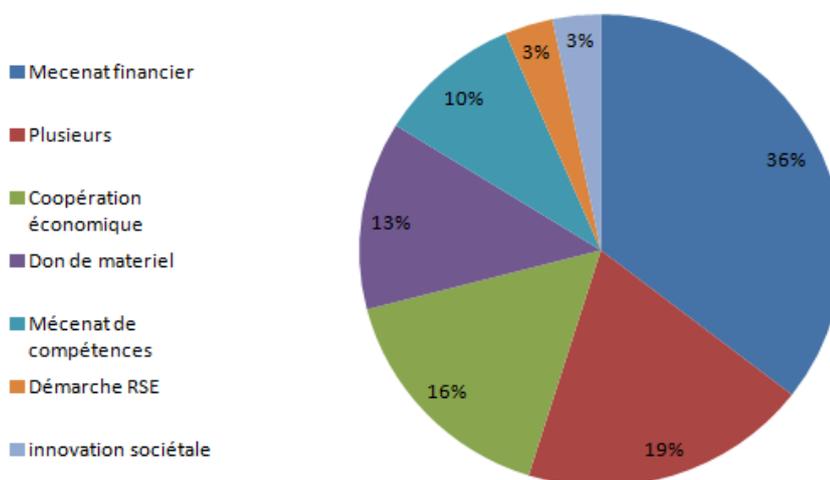
Un questionnaire a donc été envoyé à 163 structures implantées en Région AURA (associations, ONG, comités de jumelage, collectivités), avec un taux de réponse de 34 % (participation des acteurs associatifs à hauteur de 62,5% des réponses), ce qui témoigne de l'intérêt de cette famille d'acteurs à l'égard du sujet.

Ces deux questionnaires (consultables dans le fichier Annexe joint à part) visaient trois objectifs : i) identifier les collaborations et partenariats déjà existants entre acteurs de la Solidarité internationale et acteurs économiques ; ii) comprendre les motivations à collaborer et identifier les freins d'un tel rapprochement ; iii) déterminer sur quels leviers agir pour favoriser ces rapprochements et collaborations.

Les principaux enseignements que l'on peut tirer après lecture et analyse des réponses fournies au questionnaire par les acteurs de la solidarité internationale se résument comme suit, sachant que ces résultats sont évidemment à considérer en proportion de l'échantillon consulté :

- Contrairement à ce que l'on aurait pu imaginer, la plupart des acteurs de Solidarité internationale ne sont pas réticents à l'idée de se rapprocher du secteur privé, et sont même favorables à collaborer (84% de structures favorables) ;
- Les réticences exprimées proviennent davantage des collectivités que des acteurs associatifs ;
- 23% des acteurs sondés ont déjà associé un acteur privé basé en Région AURA dans le montage d'un projet. Dans la totalité des cas, ces collaborations ont été concluantes et satisfaisantes ;
- Les acteurs de Solidarité internationale ne perçoivent pas l'implication des entreprises dans des projets comme une façon d'accéder à de potentiels marchés mais voient davantage une démarche de responsabilité sociale, une façon de valoriser leur image et/ou d'impliquer (et motiver) les salariés dans une démarche sociale et solidaire ;
- Les raisons invoquées pour justifier l'absence de rapprochement sont liées à un manque d'opportunités, d'information, une méconnaissance réciproque des acteurs et ne relèvent donc pas nécessairement de ressorts idéologiques, même si les méthodes de travail et les objectifs/enjeux diffèrent, et si la concurrence envers les entreprises du Sud est évoquée ;
- Le rapprochement ne se fait pas uniquement pour des motivations financières mais aussi dans le but de renforcer des compétences, de disposer d'équipements plus performants et de diversifier les partenariats en termes d'expertise ;
- Il n'y a pas toujours un intérêt à collaborer. Dans 40% des cas où il y a eu rapprochement entre ces deux familles d'acteurs, il n'y a pas eu de suite faute d'intérêt commun.

Les partenariats impliquant des entreprises pour les acteurs de la SI en AuRA





Les principales motivations d'un rapprochement entre acteurs de la solidarité internationale et acteurs économiques

La complémentarité des compétences et des savoirs

- Les ONG et collectivités (acteurs classiques de la Solidarité internationale) disposent d'une « intelligence terrain » irremplaçable ;
⇒ Elles ont pu développer au fil du temps et de leurs relations partenariales privilégiées avec leurs homologues des pays en développement : l'acquisition de références, d'un carnet d'adresses, d'une connaissance plus aigüe du contexte local et de ses spécificités... C'est un gain de temps précieux et inestimable pour les entreprises, qui s'affranchissent ainsi du décryptage des codes socioculturels et identifient rapidement les interlocuteurs idoines.
- Les collectivités disposent d'un savoir-faire recherché en termes de gouvernance et d'organisation d'un service public, ce qui n'est pas dans la culture des entreprises ;
- Les entreprises disposent d'un savoir-faire unique en termes de technologies et d'ingénierie ;
- Les entreprises comme les acteurs de solidarité internationale entretiennent et cultivent chacun leur propre réseau, dont la mise en commun peut révéler et créer des chaînes de valeur.

La coopération comme outil de management interne

- Pour les ONG, un moyen de se former à de nouveaux métiers, d'appréhender de nouvelles technologies et matériels conçus par des entreprises ;
- Pour les collectivités, un moyen de ressouder et redynamiser leurs équipes autour d'un projet fédérateur ouvert sur l'extérieur, qui « redonne du sens à leur travail », qui revient sur les fondamentaux d'un service public (missions, organisation, gestion, exploitation), qui apporte de la transversalité entre les services... ;
- Un croisement des regards, des pratiques, des méthodologies entre secteur privé, public et associatif qui réinventent des métiers et des approches pour proposer des solutions adaptées aux besoins des partenaires du Sud.

Les principaux freins d'un rapprochement entre acteurs de la solidarité internationale et acteurs économiques

Des causes inhérentes à la fragilité économique des entreprises

- Des capacités d'investissement (fonds propres) très limitées pour « démarcher » de nouveaux marchés, ce qui constitue des prises de risques trop importantes (prédominance du temps court pour un retour rapide sur investissement) ;



- Des entreprises peu compétitives face à la concurrence chinoise, indienne, turque... si l'on considère le seul critère de prix des produits et équipements.

Des causes inhérentes aux préjugés persistants, en partie dus à une méconnaissance réciproque qui prévaut

- Des missions d'intérêt général (Solidarité internationale) # la recherche de débouchés commerciaux (secteur privé) ;
- Des méthodes de travail et d'organisation radicalement opposées ;
- Transfert de compétences et technologies (Solidarité internationale) # substitution au tissu économique local (secteur privé).

Des causes inhérentes à l'étanchéité des univers dans lesquels évoluent acteurs de la Solidarité internationale et acteurs économiques

- Inexistence d'espaces et de lieux de rencontres pluridisciplinaires pour mieux se connaître ;
- Méconnaissance des mécanismes et outils d'aide au développement à l'international, insuffisants et complexes à appréhender pour les entreprises.

4. PRECONISATIONS ISSUES DE L'ETUDE

La méconnaissance réciproque des acteurs économiques et de solidarité internationale est une des raisons principales du nombre relativement faible de partenariats existants, et de la persistance de certains préjugés selon lesquels les objectifs et principes d'intervention des uns et des autres diffèrent trop pour envisager une collaboration possible.

Recommandations pour développer les synergies entre acteurs de la solidarité internationale et acteurs économiques

- Poursuivre le travail d'approche et d'identification des acteurs économiques pour mieux appréhender leurs savoir-faire et mieux comprendre leurs attentes et besoins. Ce qui nécessite de s'adapter davantage à leurs contraintes d'agenda et d'associer à cette démarche les pôles de compétitivité et réseaux d'entreprises : Axelera, Tenerrdis, ADEA, Agence Auvergne Rhône-Alpes Entreprises... ;
- Valoriser les « success stories » impliquant des entreprises et des acteurs de la solidarité internationale, à titre démonstratif, pour stimuler un effet de répliquabilité. Ce qui nécessite de trouver le bon support de diffusion et de mettre en exergue les bénéfices partagés ;
- Clarifier auprès des acteurs de la solidarité internationale les différents types de partenariats possibles et les acteurs à associer ;
- Organiser des campagnes d'information sur les opportunités d'intervention en coopération décentralisée spécifiquement orientées vers les PME régionales, en valorisant notamment la plus-value de « l'intelligence terrain » d'un certain nombre d'ONG ;



- Créer des opportunités de rencontres et d'échanges entre acteurs économiques et acteurs de la solidarité internationale.

La mise en œuvre de ces préconisations suppose l'application d'une politique volontariste et structurée des pouvoirs publics et/ou des collectivités (comme la Région AURA) qui poussent en ce sens, dotée de moyens pour remplir efficacement ces missions :

- Des dispositifs de conseil, d'information et d'accompagnement pour organiser la complémentarité des démarches entre acteurs de la solidarité internationale et acteurs économiques ;
- Des outils pratiques mis à disposition des acteurs économiques et des acteurs de la solidarité internationale pour répondre à leurs besoins et préoccupations ;
- Des opportunités de financement à promouvoir et/ou créer pour concrétiser les projets conjointement portés par des acteurs économiques et des acteurs de solidarité internationale.

Des collaborations potentiellement fructueuses en fonction des contextes et des approches

Deux conditions requises pour que de tels rapprochements et collaborations entre acteurs de la Solidarité internationale et acteurs économiques soient viables et pertinentes :

- 1) Dans les Pays dits les Moins Avancés ou ceux en zone rurale des Pays en Développement, les technologies à mobiliser pour l'exploitation et la gestion des services doivent répondre à une forte exigence d'appropriation locale et à moindre coût. Il n'est pas évident que les technologies des PME françaises puissent répondre à ces deux impératifs, car trop chères et demandant des compétences plus élevées, bien souvent absentes de ces territoires.
⇒ Ce sont plutôt les pays dits émergents ou les zones urbaines et péri-urbaines des pays en développement qui peuvent constituer de réelles opportunités.
- 2) La seule approche « produit /équipement » que pourraient proposer les PME françaises n'est pas viable du fait de la concurrence d'autres pays positionnés sur les mêmes secteurs d'activités et largement plus compétitifs (Inde, Chine...). Il est donc impératif pour ces PME de raisonner en termes d'offre d'une expertise complète à proposer à leurs partenaires : mise en place d'un équipement adossé à un service et à de la formation (prise en compte des aspects institutionnel / méthodologique / technologique).



ANNEXES

Consulter le fichier joint au rapport de l'étude qui comprend :

- La liste des personnes rencontrées au cours de la réalisation de l'étude
- 12 fiches descriptives d'entreprises et de réseaux d'entreprises en région AURA
- 1 tableau récapitulatif des 13 projets eau et assainissement recensés en Région AURA qui impliquent des acteurs économiques et des acteurs de solidarité internationale
- Les 2 questionnaires conçus et envoyés aux acteurs de la solidarité internationale et aux acteurs économiques
- Un corpus de références bibliographiques